

REGLEMENT PARTICULIER (FEMININ)

ARTICLE 1

Le 27^{ème} CHRONO CHAMPENOIS TROPHEE EUROPEEN Féminin est organisé par le BETHENY SPORT ORGANISATION le Dimanche 13 Septembre 2015 à Bétheny (Marne). Cette épreuve est disputée par une sélection de 25 concurrentes appartenant à des Fédérations affiliées à l'Union Cycliste Internationale et elle est disputée sous les règlements de l'U.C.I. Elle est inscrite au calendrier de l'U.C.I Euro Tour, conformément au règlement en vigueur elle attribue les points suivants :

80 – 56 – 32 – 24 – 20 – 16 – 12 – 8 – 7 – 6 – 5 – 3

- Classe WE 1-catégorie féminine. Elle est ouverte au 10 premières Equipes U.C.I ainsi qu'aux 5 premières équipes nationales ayant répondu positivement aux invitations, ensuite il est procédé dans l'ordre des inscriptions. **Engagements clos le 30 Août 2015**

ARTICLE 2

Il s'agit de C.L.M individuel. La course se déroule en région rémoise, dans le Département de La distance est de 33 kms 400 – Départ et Arrivée a Bétheny.

L'ordre des départs est établi par l'organisation. Les départs se font de deux en deux minutes. Premier Départ à 14 h 30.

Les délais intégraux d'Arrivée sont de 20%

Réunion des Directeurs Sportifs, Chefs d'Equipes à 10 h 00 au centre SOCIAL face a la Permanence Dimanche 13 septembre 2015

Salle de Presse : 1ere étage Foyer Rural

ARTICLE 3

L'itinéraire de l'épreuve sera fléché à partir du vendredi 11 septembre 2015. – plaques jaunes – flèche noire

La permanence de l'organisation se fera le samedi 12 septembre 2015 de 16 heures à 20 heures et de 11 heures à 12 heures le dimanche 13 septembre 2015 au Foyer Rural de Bétheny, place des Tilleuls.

Les dossards et les plaques sont remis aux coureurs à la permanence : Foyer Rural, place des Tilleuls à Bétheny de 11 heures à 12 heures et de 13 heures à 14 heures le Dimanche 13 Septembre 2015, sur présentation des licences.

Les dossards devront être portés au dos sans être ni réduits, ni repliés..Le port du casque rigide est obligatoire

- En cas d'urgence médicale : Hôpital Maison Blanche 45, rue Cognac Jay Reims. Tél. 03 26 78 76 02

Docteur B.BRAZIER Tél. 03 26 83 99 72

Ambulance ROUSSEL Tél. 03 26 09 18 36

Contrôle Médical ; cabinet du Docteur M. MALLAIZY - Betheny

Telephnoe :03 26 02 04 56

ARTICLE 4

Les coureurs, qui sont tous tenus sur le podium de départ par le même commissaire de course désigné par l'organisation, doivent se présenter au moins 15 minutes avant l'heure prévue de leur départ pour le contrôle de signature.

Le coureur se présentant au départ après son heure prévue se voit compter son temps réel, c'est-à-dire qu'il est retenu comme étant parti à l'heure prévue, sauf cas de force majeure reconnu par les commissaires

titulaires de la course qui peuvent alors l'autoriser à prendre une place différente dans l'ordre initialement prévu.

Le fait d'être engagé implique la reconnaissance du règlement particulier de l'épreuve et celle des règlements généraux de l'Union Cycliste Internationale et de de Cyclisme.

ARTICLE 5

Le coureur qui se fait rejoindre ne doit jamais se placer à moins de de celui qui l'a dépassé sous peine d'être mis hors course.

Un coureur qui en double un autre doit le dépasser latéralement à plus de deux mètres.

La course étant individuelle, aucune aide ne peut se faire entre coureurs.

Tout ravitaillement est interdit pendant la course. Sauf décision du Président du jury Le coureur fautif est mis hors course.

Les pénalités sont conforme au règlement U.C.I.

La fréquence Radio Tour , réservée aux membres du Jury sera : 157, 4875 MH2

ARTICLE 6

Chaque coureur est accompagné d'un véhicule de son club ou de sa fédération ayant à son bord un Directeur Sportif licencié, ou l'un de ses représentants également licencié.

Chaque voiture suiveuse transporte le matériel de rechange destiné au coureur qu'elle accompagne. Ce matériel ne peut être transmis qu'à l'arrêt.

Les véhicules de type 4 X 4 ou camionnettes sont interdits.- sauf decision du Président du Jury

ARTICLE 7

La réglementation anti-dopage de l'U.C.I s'appliquera intégralement a la présente épreuve, le contrôle se déroulera au Cabinet du Docteur Michele MALLAISY – 1, rue de Courcy – Betheny (metres a proximité de la ligne d'ARRIVEE)

Une « escorte » restera auprès du coureur , l'observera à tout moment et l'accompagnera au poste de contrôle du dopage.

Le Podium Protocolaire se fera en tenue.

ARTICLE 8

Les prix affectés aux 20 coureurs sont de 2 353 € - Grille UCI

1	379 €	6	141 €	11	87 €	16	28 €
2	326 €	7	130 €	12	76 €	17	28 €
3	272 €	8	119 €	13	66 €	18	28 €
4	164 €	9	109 €	14	53 €	19	28 €
5	152 €	10	97 €	15	42 €	20	28 €